Loïc Szerdahelyi
La mixité, une histoire sur le temps long

« Bonjour à toutes et à tous.

Cette vidéo, intitulée « La mixité, une histoire sur le temps long », propose deux axes d'analyse. Un axe conceptuel, afin de présenter quelques éléments de définition sur la mixité, et un axe temporel, afin de mettre en perspective l'histoire de la mixité.
Alors, du point de vue conceptuel, la mixité, dont le contraire est la séparation, peut d'abord être considérée comme l'expression de tout mélange, et cela quel qu'il soit.Mais dans le cadre scolaire, la mixité désigne le mélange, ou à minima la coprésence, des filles et des garçons dans un même espace social. Elle est parfois associée à un seuil statistique, et des chercheurs, ainsi que des chercheuses, acceptent de parler de mixité s'il y a au moins, au sein du groupe classe, 30% d'élèves du groupe minoritaire, et cela quantitativement parlant.

Voilà donc une première entrée sur la mixité.

Mais cette définition de la mixité, ou en d'autres termes du mélange des sexes, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Geneviève Fraisse, peuvent être complétées.
- D'une part, il faut lutter contre toute croyance en une mixité qui serait synonyme de neutralité. En effet, la mixité n'induit pas d'emblée l'égalité. Elle est une condition de l'égalité. L'égalité des déjà-là, en fait, n'existe pas. C'est un mythe, comme l'a martelé Christine Delphi.
- D'autre part, et cela est en lien, la mixité ne renvoie pas seulement à un état. En effet, la mixité est avant tout un processus. Un processus qui est construit sur des relations sociales, et un processus sur lequel chaque éducateur et chaque éducatrice peut agir, et cela est rassurant pour les professionnels de l'éducation.

Alors, il faut historiquement rappeler que la mixité est une réalité récente dans l'institution scolaire, bien que son histoire s'inscrive dans un temps long.

L'historienne Michelle Zancarini-Fournel a en ce sens montré que le terme mixité, qui a été acclimaté par le débat pédagogique, apparaît pour la première fois dans une circulaire de l'éducation nationale en 1957.
Ainsi que le met en lumière l'ouvrage de Rebecca Rogers sur les enjeux passés et présents de la mixité, la mise en mixité du système scolaire s'inscrit sur la longue durée et aboutit très progressivement et progressivement dans les années 1960 et 1970. C'est la loi Haby de 1975, mais surtout ses décrets d'application de 1976, qui généralisent la mixité dans le primaire et le secondaire. Cela non pas par ambition d'égalité, mais pour des raisons pragmatiques et économiques.

Pour l'historien Antoine Prost, de toutes les révolutions pédagogiques, la mixité est l'une des plus profondes, car elle oppose l'école de notre temps à celle de tous les siècles précédents. Et pourtant, elle s'est effectuée, sans même qu'on y prête attention. Or, lorsqu'on y prête attention sous le prisme du genre, comme le réalise Geneviève Pezeu dans son livre « L'apprentissage de la mixité », un constat s'impose. Ce sont les filles qui sont entrées chez les garçons, et cela silencieusement, et non l'inverse, ce qui interroge les hiérarchies de genre dans le cadre scolaire.

Malgré l'institutionnalisation de la mixité, une discipline scolaire, à savoir l'EPS, éducation physique et sportive, s'est montrée réticente aux rapprochements des sexes. Ainsi, dans les années 70, la mixité reste peu appliquée en EPS. En 1979, par exemple, seule une classe sur deux pratique l'EPS en mixité en 6e, et seulement une classe sur 10 au niveau de la terminale. Cela n'empêche pas de retrouver la trace, dans les archives, de situations de mixité qui sont antérieures aux années 1960 et 1970, comme j'ai pu l'identifier dans ma thèse de doctorat sur l'histoire des femmes enseignantes d'EPS.

C'est par exemple le cas d'une enseignante, recrutée en 1942, qui déclare avoir reçu en 1946, sur un terrain de basketball du collège où elle exerce, un maladroit coup de poing dans l'œil de la part d'un élève garçon de 3e qui se trouvait face à elle. L'administration s'offusque, en particulier au regard des conditions dans lesquelles est survenu cet accident. Je vous cite en ce sens un extrait d'un rapport rédigé par un inspecteur, qui a mené une enquête sur cet écart à la norme scolaire, de séparation des sexes. Je le cite :

« L'emploi du temps du collège est ainsi conçu que les mêmes groupes garçons et filles ont en même temps et dans la même cour leurs leçons d'éducation physique. Au cours d'une de ces séances, cette enseignante qui faisait de l'entraînement au basket demanda à son collègue homme de bien vouloir constituer une équipe masculine qui serait opposée à son équipe féminine. L'intéressé accepta. Je crois savoir à ce sujet que les entraînements mixtes sont interdits, mais cet enseignant a agi avec une telle bonne foi, et il accomplit son métier avec tant de dévouement, que je ne lui garde nullement rigueur d'avoir accepté. Pourquoi par contre cette enseignante, au lieu de jouer son rôle qui consisterait à surveiller la partie de très près afin d'exiger un jeu loyal des garçons et sans brutalité de leur part, et de rectifier les fautes ou les erreurs, s'est-elle incorporée comme joueuse dans son équipe ? C'est au cours de cette partie qu'un jeune joueur voulant détourner le ballon qui allait saisir l'intéressé a atteint celle-ci à l'œil d'une manière brutale.»

Alors ce bref détour historique nous donne à voir l'héritage de la séparation des corps en EPS, et plus largement à l'école ou encore aujourd'hui dans le sport. En EPS, les filles et les garçons sont longtemps restés séparés, au nom de l'égalité dans la différence, et pour différentes raisons. Tout d'abord, il faut rappeler que les résistances au mélange des sexes en EPS et plus largement dans le sport sont plurielles. L'extrait du rapport d'inspection nous le montre bien.

En EPS, ce que nous dit cet inspecteur, c'est que ces résistances relèvent de l'ordre moral, il est inconcevable de rapprocher des corps, qui sont avant tout sexués, mais aussi de la vulnérabilité supposée des filles et des femmes dans le monde du sport, elles doivent être ainsi préservées face à la domination masculine des garçons et des hommes, mais également, troisième point, de la spécificité d'une éducation physique dite féminine, qui est promue jusqu'aux années 80 dans les programmes d'EPS, lesquels préconisent de faire pratiquer aux filles des activités qui leur sont spécifiques, au premier rang desquelles la gymnastique et les activités dansées.

Ensuite, il ne faut pas oublier que la norme scolaire est longtemps restée celle de la séparation.

Ainsi, comme l'ont montré Michaël Attali, Cecile Ottogalli-Mazzacavallo et Jean Saint-Martin, la séparation des sexes en EPS peut être comprise comme un symbole des résistances scolaires à la mixité, et, en définitive, je les cite, « de l'incapacité des sociétés occidentales à penser le corps autrement que sexué, autant que l'incapacité à penser l'égalité au-delà des différences corporelles ».

Alors voilà, cette première capsule vidéo est terminée, et pour aller plus loin, je vous invite à aller consulter, à aller écouter ce podcast « Faire Genre », notamment cet épisode « Changer les règles du jeu, la mixité à l'école ». »